Pensez-vous donc que cet établissement ne va pas diminuer les recettes de la Ville ?

M. Eug. Motte. — Soyez sûr qu'il n'y a aucun intérêt privé en jeu. Si la Chambre de commerce a décidé d'établir une condition, c'est que depuis longtemps l'ancien conditionnement était tellement excentrique qu'il fallait perdre pour y aller un temps précieux. Déjà actuellement, beaucoup de laines sont envoyées au conditionnement de Tourcoing, qui a notamment toute la clientèle des magasins généraux et du terme. Pour en revenir à l'octroi, vous allez donner un fameux coup d'épée dans l'eau. Nous serons encore réunis ici avant huit jours.

M. Wattremez. — M. Motte paraît bien renseigné.

M. Bailleul. — Nous savons que vous aurez fait tout ce que vous aurez pu pour empêcher notre projet d'aboutir.

M. Eug. Motte. — Mais je vous préviens depuis six mois que je considère votre projet comme illégal et que, tel qu'il est proposé, je le combattrai de tout mon pouvoir, comme néfaste à l'industrie roubaisienne.

M. Bailleul. — Il n'y a que les gros industriels qui considèrent ce projet illégal.

M. Noyelle. — Egalement les petits commerçants dont vous vous f.... comme dit M. Lepers.

M. Bailleul. — Les petits commerçants dont vous extorquez les signatures pour vous en prévaloir !

M. Tonneau. — L'ordre du jour, s'il vous plait !

M. le Maire donne lecture du projet de délibération qui est voté à mains levées par la majorité.

M. Eug. Motte. — Je vous donne rendez-vous dans trois jours !

La séance est ensuite levée. Il est 9 heures 10.

—×—

M. Stienne, conseiller municipal, nous adresse une lettre au sujet du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal. Cette lettre contenant des injures, nous ne la publierons pas.

Le conseiller municipal collectiviste prétend qu'il n'a pas tenu le propos suivant, pendant que M. Henri Carrette lisait son rapport, propos que nous avons rapporté : « J'm'in vas fumer une pipe dehors, ça sera plus intéressant ! »

Nous comprenons facilement que la relation d'un propos aussi suggestif n'ait pas plu à M. Stienne, — ses amis ayant dû lui en faire un grief, — et qu'il ait intérêt, aujourd'hui, à le nier. Les paroles du conseiller collectiviste ont pourtant été entendues de plusieurs personnes qui se trouvaient dans le public. Tant pis pour M. Stienne si, en cette occasion, il a manifesté ses sentiments avec un peu trop de franchise !

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Les taxes de remplacement

Subvention aux ouvriers de la teinturerie Marquette. — La démission de M. Delesalle

A la séance de mardi, M. Delesalle lit un long rapport sur les taxes de remplacement. Il soumet trois délibérations : l'une destinée à assurer le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques qui entraînerait une diminution de recettes de 841.000 francs ; la seconde destinée à assurer le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques, la suppression de la redevance des Compagnies du gaz et la diminution du prix du gaz : d'où diminution de recettes de 1 million 417.770 francs ; la troisième destinée à assurer exclusivement le dégrèvement des boissons hygiéniques.

M. Delesalle indique à chacun des articles comment on obviendrait à la diminution des recettes : par l'augmentation du droit sur l'alcool, par les taxes sur les habitations, les taxes sur la valeur vénale des propriétés non bâties, etc., etc. Après des observations de MM. Fanyau et Debierre, le rapport de M. Delesalle est adopté.

Après avoir déposé les comptes administratifs pour 1900-1901, M. Delesalle remet, à M. le Maire de Lille, sa démission d'adjoint aux finances. M. Debierre cherche à le faire revenir sur sa détermination, mais sans succès. Il demande ensuite qu'on recherche les moyens de conserver sa place à M. Delesalle. Cette proposition est adoptée.

M. Delory demande à M. Delesalle d'assurer ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait un successeur. L'incident est clos.

Sur une proposition de M. Delory, le Conseil vote 10.000 francs pour les ouvriers de la teinturerie Marquette, et une autre somme de 10.0000 francs pour les ouvriers en chômage, crédits qui seront distribués par le Bureau de bienfaisance.

FAITS DIVERS

Un cataclysme

Immenses dégâts. — Nombreuses victimes

Les dernières dépêches de New-York apprennent que quatorze villes et trente villages ont été détruits par les eaux dans la terrible catastrophe de la Virginie. Sept districts ont été dévastés.

On craint que le nombre des victimes soit supérieur à cinq cents.

Voici dans quelles circonstances la catastrophe s'est produite :

Un orage terrible fit rage pendant toute la journée de samedi, des rafales d'eau s'abattirent sur la contrée, gonflant les fleuves et les rivières, qui finirent par sortir de leur lit et se réunirent en un énorme torrent dont les flots furieux balayèrent la campagne, déracinant les arbres et renversant les maisons.

Au milieu de la vallée d'Elkhorn se trouve la ville minière de Keystone, dont la population est d'environ 2.000 habitants.

Les rues étaient remplies, comme chaque samedi soir, d'ouvriers qui, avec leurs femmes, faisaient leurs provisions pour la semaine. Tout d'un coup, la ville se trouva envahie par les eaux limoneuses du torrent, qui emportèrent les charrettes et les éventaires des marchands et même les maisons, de construction assez frêle.

En un instant, la petite ville, fut plongée dans les ténèbres et l'épouvante.

A ce spectacle de désolation vinrent s'ajouter bientôt d'affreuses scènes de pillage et de violence. Les mineurs qui avaient survécu au désastre et parmi lesquels se trouvaient une foule d'aventuriers de toutes races, spécialement des nègres, se précipitèrent sur les épaves charriées par les eaux du torrent et se les disputèrent avec sauvagerie, défonçant les tonneaux de bière et de wisky, ils s'enivrèrent, puis, envahissant les maisons épargnées par l'inondation, les mirent à sac.

Il a été impossible de trouver à n'importe quel prix des volontaires pour ensevelir les morts.

Trois compagnies de milice ont été envoyées en hâte contre ces forcenés et la loi martiale a été proclamée dans les districts dévastés.

Les convois de secours sont très retardés par la destruction partielle de la voie ferrée.

Tandis qu'un certain nombre d'habitants, luttant contre l'inondation, réussissaient à gagner la montagne, les eaux pénétrèrent dans les bars et les cabarets remplis à cette heure de la nuit d'hommes gris qui furent noyés. Plus de deux cents personnes trouvèrent ainsi la mort rien qu'à Kigstone. Lorsqu'après cette nuit d'angoisse, l'aube se leva, sur la vallée, le spectacle que les survivants réfugiés dans la montagne eurent sous les yeux était horrible. La vallée était couverte d'eaux bourbeuses, sur lesquelles nageaient et s'entrechoquaient mille débris et des cadavres d'hommes et d'animaux. Accrochés à quelque épave, on apercevait encore des malheureux qui appelaient au secours.

La tempête a étendu ses ravages sur une distance de plus de 160 kilomètres. On cite un village où trente cinq maisons, précipitées les unes sur les autres, ne forment plus qu'un amas informe de bois et de plâtre. Soixante kilomètres de la voie ont été détruits et vingt ponts emportés.

De nombreux entrepôts et ateliers ont été rasés.

L'odyssée d'un mousse

Saint-Nazaire, 25 juin. — Un jeune marin, nommé Raguideau, que l'on croyait perdu depuis deux ans, vient d'entrer à l'hôpital de Saint-Nazaire.

Il a fait de ses aventures, le curieux récit suivant :

Engagé comme mousse à Brest, à bord de « La Bretagne », je passai ensuite sur le « Calédonien » et le « Magenta » ; je fus, en dernier lieu, embarqué sur le « Mage », canonnière chargée de faire des sondages dans le Niger.

Un jour, en mars 1899, l'équipage détacha quelques hommes pour explorer les terres au-delà de Tombouctou ; j'en faisais partie. Notre petit groupe était en plein travail de recherches, quand des coups de feu retentirent : 150 Targui nous entourèrent. Chacun se dégagea comme il put ; n'ayant pu fuir je grimpai sur un arbre et attendis du secours qui ne vint pas. Je tombais aux mains des Targui, je courus alors avec eux sur toutes les routes du désert, prenant part à leurs coups de main, à leurs luttes, vivant de leur vie nomade et agitée, connaissant leurs retraites où, détail à noter, se trouvent réunies des quantités de fusils Lebel.

Dans ces bandes pillardes, les Espagnols sont nombreux; j'eus le bonheur d'intéresser à mon sort une Espagnole, qui m'aida à m'évader ; rampant à travers les hautes herbes, je gagnais une pirogue placée par mon amie au bord du Niger, je fis force de pagaies et m'éloignai de la tribu sauvage. Pendant vingt jours, je vécus d'herbes et de fruits, j'errai longtemps au milieu de toutes sortes de dangers et, finalement, j'arrivai à Saint-Louis. Un vieillard charitable me donna des vêtements et me montra dans le port un cargo-boat anglais, dont le capitaine voulut bien me recueillir. C'est sur ce navire que je suis parvenu à Toulon; les autorités militaires m'ont permis de rentrer dans ma famille que je ne devais pas retrouver complète. Ma mère était morte dans l'intervalle.

LES AFFAIRES DE CHINE

Télégramme du général Voyron

Paris, 25 juin. — Le général Voyron a adressé, au Ministre, la dépêche suivante, datée de Tien-Tsin, 23 juin :

« Le « Vin-Long » est parti le 22 au matin avec le commandant Ernst ; les capitaines Parmentier, Jeanjean, de Chaunas, Leroy, Masson ; les médecins Pichon et Miramont ; les lieutenants Melon, Bornery, Lauchard, Husson, Mallet, Thiébault, Ollivier, Cordier, Jauneau, Embrun, du 4e zouaves ; les médecins de marine Salaün et Martin, du 16e colonial ; le lieutenant Trayséo, du 40e d'infanterie, malades.

» Les troupes du 4e bataillon de zouaves comprennent 44 sous-officiers, 852 hommes ; 1 sous-officier du 20e d'infanterie et 7 hommes accompagnent le matériel de la 14e batterie.

» Convalescents alités : 2 sous-officiers, 22 hommes de troupes coloniales, 17 hommes de la guerre ; condamnés, 18, dont 5 pour Saïgon. »

TIRAGES FINANCIERS

25 juin 1901

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 136.890 gagne 100.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 80.454 — 6.997.

Trente autres numéros gagnent chacun 1.000 francs :

342.639	330.543	218.854	189.127	183.394	627
251.662	392.037	361.857	376.928	19.355	321.395
190.802	211.773	198.283	257.595	163.217	203.041
24.665	154.423	372.444	216.435	347.463	54.669
262.990	236.596	117.970	271.556	158.273	143.424

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

Section de la rue du Moulin. — Mercredi, 26 courant à huit heures et demie du soir, estaminet F. Moudet, 3, rue du Moulin, réunion du comité de section. Urgent.

Section de la rue Montaigne. — Mercredi, 26 courant, à huit heures et demie du soir, café Régnier-Branquart, rue de l'Abattoir, 1, réunion du comité de section. Organisation pour les élections cantonales de juillet. Urgent.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La « Petite Feuille Catholique » est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les catholiques qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priés d'en informer par écrit le gérant, M. I. Duquesne, 71, Grande-Rue.

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge et pour les laines
Exiger rigoureusement le titre

Bulletin météorologique

ROUBAIX, mardi 25 juin 1901.

2 heures soir, 19° au-dessus de zéro. — 772, beau temps.
5 heures soir, 18° au-dessus de zéro. — 772, beau temps.
9 heures soir, 15° au-dessus de zéro. — 772, beau temps.

Mercredi 26 juin.

Minuit, 13° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.
2 h. matin, 13° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.

Chronique Locale

ROUBAIX

La Suppression de l'Octroi

Le rejet du sursis demandé par le ministre des Finances a produit sur la majorité collectiviste du Conseil, l'effet d'un véritable coup de théâtre. Il faut lire l'exposé des motifs du projet de M. Caillaux pour comprendre toute la gravité de la décision prise lundi, à l'unanimité, par la Commission des octrois de la Chambre. Voici ce document :

Messieurs,

Vous avez consenti à proroger l'application de la loi du 29 décembre 1897 jusqu'au 30 de ce mois pour les villes de Lille et de Roubaix afin de leur permettre d'élargir le cadre de la réforme et de supprimer complètement leurs octrois.

Le Conseil municipal de Roubaix a déjà voté les taxes de remplacement nécessaires pour faire face au déficit : son projet vous sera soumis incessamment, MAIS IL NE POURRA ETRE EXAMINE ET VOTE ASSEZ TOT POUR ENTRER EN APPLICATION DES LE 1er JUILLET.

Quant à Lille, la municipalité, qui n'a commencé ses études que plus tardivement, déclare qu'elle ne sera pas en mesure de saisir le Gouvernement avant le 1er octobre.

Pour ces deux villes enfin, il est certain que deux réformes importantes opérées à peu d'intervalle, l'application de la loi de 1897 d'abord, la suppression totale de l'octroi quelques mois après, pourraient avoir de fâcheuses répercussions sur les finances municipales.

Bien qu'un nouvel atermoiement nous paraisse regrettable, nous estimons qu'il y aurait de sérieux inconvénients à décourager les municipalités dans la tâche qu'elles ont entreprise, et nous vous proposons de leur accorder un dernier sursis jusqu'au 31 décembre prochain.

Le ministre des Finances déclare donc formellement que le projet voté, vendredi soir, par le Conseil municipal de Roubaix « ne pourra être examiné et voté assez tôt pour entrer en application dès le 1er juillet ». M. Caillaux faisait cette déclaration le 20 juin ; nous sommes le 25 juin, M. Caillaux n'a certainement pas changé d'avis. Par conséquent, le sursis sollicité, ayant été refusé, il ne faut pas penser faire « examiner et voter » le projet par la Chambre avant le 1er juillet. D'ailleurs, même si nous n'avions pas l'opinion d'un membre du Gouvernement, il est évident qu'une question de cette importance ne peut pas être « bouclée » en quelques heures et qu'elle mérite au contraire de retenir l'attention du Parlement pendant plusieurs séances.

A la réunion du Conseil, mardi soir, M. Eugène Motte, — comme on le verra d'autre part dans notre compte-rendu, — a été très catégorique sur ce point.

Il est donc à peu près certain que le projet de suppression totale de l'octroi *si* cher à *nos édiles* collectivistes, ne sera pas discuté par la Chambre.

D'ailleurs, le ministre des Finances, en informant télégraphiquement le maire de Roubaix du rejet du sursis, le priait, en même temps, de réunir d'urgence le Conseil, pour délibérer sur le *dégrèvement partiel des taxes d'octroi.*

A cause donc de son entêtement, à cause de son mauvais vouloir, notre administration collectiviste se trouve acculée aujourd'hui à une situation aussi grave que ridicule.

Quelle preuve plus flagrante de son incapacité !

Depuis six mois les membres de la minorité, sans souci des injures, crient casse-cou à leurs collègues ; la Chambre de commerce, la Société industrielle, l'Union commerciale, de leur côté, multiplient les démarches pour démontrer les funestes effets du projet municipal.

Aucune autorité, aucune raison, ne peuvent faire plier l'entêtement des collectivistes roubaisiens. Il a été décidé par eux — ou par d'autres, — que l'expérience serait tentée à Roubaix, et elle le sera !

Eh bien ! non, nous avons tout lieu d'espérer que cette expérience mauvaise et ruineuse ne se fera pas !

M. le Maire de Roubaix peut songer sérieusement à remiser son projet dans les cartons administratifs d'où, pour son honneur et celui de ses *amis*, il n'aurait jamais dû sortir.

Et il doit penser aussi maintenant à opérer le dégrèvement partiel des octrois, tel que la loi du 29 décembre 1897 lui permet de le faire.

La loi de 1897 permet de recourir à deux sortes de taxes : les taxes établies par les communes sous la simple réserve de l'*approbation préfectorale* et les taxes établies sous la réserve de l'*approbation législative.*

A ces dernières taxes qui comprenaient les taxes directes prélevées sur les propriétés ou objets situés dans la commune, etc., il ne faut plus penser, le délai laissé à la municipalité ne permettant plus de solliciter l'approbation législative.

Il reste donc les taxes soumises à l'approbation préfectorale et qui sont les suivantes :

1° Elévation du droit sur l'alcool.

2° Etablissement à la charge des commerçants de boissons, d'une licence municipale.

3° Perception d'une taxe sur les vins en bouteilles.

4° Taxes sur les chevaux, voitures, billards, Cercles, chiens.

5° Centimes additionnels.

Par son incroyable incurie, l'administration collectiviste va donc être obligée, peut-être, de prendre parmi ces taxes, celles qu'elle avait rejetées, tout d'abord, et qui doivent peser d'une façon si lourde sur les petits.

Et vraiment, quand on songe aux facilités accordées aux villes pour se mettre en règle avec la loi ; quand on sait que l'administration municipale peut compter en toutes circonstances, sur une majorité servile ; quand on se rappelle les nombreuses déclarations des collectivistes roubaisiens, affirmant qu'ils marchaient d'accord avec le ministère ; enfin, quand on examine, aujourd'hui, froidement les résultats absolument négatifs de leurs efforts, on a le droit de se demander ce qui l'emporte de ces gens-là, de l'incapacité ou de la mauvaise foi. Et, malgré la gravité de la question, malgré les cruelles appréhensions que fait naître une situation étrange, il faut sourire, quand même, en entendant un adjoint collectiviste, s'écrier mardi soir avec indignation que la responsabilité de ce qui pouvait arriver ne devait pas retomber sur ses amis, mais bien sur les membres de la minorité.

Franchement, il y a une chose qui ne manque pas aux collectivistes, c'est le toupet !

L. R.

—×—

Nous recevons d'un de nos correspondants parisiens le télégramme suivant :

« Paris, 25 juin. — J'ai pu rencontrer M. le ministre des finances à la Chambre. M. Caillaux a bien voulu me déclarer qu'il n'était pas encore saisi du projet des taxes de remplacement élaboré par la municipalité de Roubaix.

« Je pense en être saisi incessamment, a-t-il ajouté.

— « Dans ces conditions, M. le Ministre, la Chambre ne peut discuter le projet mercredi ?

— « Certainement non, a répondu M. Caillaux. » S... »

L'AGRANDISSEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTE. — L'ADJUDICATION DES TRAVAUX. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des travaux de démolition d'immeubles pour l'agrandissement de la place de la Liberté.

Le bureau était présidé par M. Ponthieu, adjoint au maire, assisté de MM. Dujardin et Aimé Morel.

Plusieurs soumissionnaires se sont présentés. M. César Vandamme a été déclaré adjudicataire pour la somme de 1.350 francs, valeur des matériaux.

Ajoutons que seuls les immeubles qui sont la propriété de MM. Motte vont être démolis.

UNE ADJUDICATION POUR LE CHAUFFAGE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902, a eu lieu, mardi, à onze heures, à la Mairie. La fourniture du combustible était évaluée à 48.650 francs.

M. Ponthieu, adjoint au maire, présidait le bureau, entouré de MM. Dujardin et Aimé Morel.

Trois soumissionnaires se sont présentés : MM. Charles Roger, avec un rabais de 13 francs 50 pour cent ; Delcroix-Planquart, avec un rabais de 16 fr. 87 pour cent et Paul Jonville, 20 francs 41 pour cent. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

LA CRECHE MUNICIPALE DE LA RUE DE TOURCOING fonctionnera vers le 1er juillet prochain.

UN TABLEAU ORIGINAL est exposé actuellement à la vitrine de M. Dujardin, rue de la Gare. C'est un tableau fait uniquement en timbres-poste et qui représente un navire. Ce travail de patience très réussi, est l'œuvre d'un de nos concitoyens, M. Franck, qui demeure, 16, rue des Fossés.

UN ROUBAISIEN NOMME MISSIONNAIRE AUX INDES. — Notre concitoyen, le R. P. Maurice Gantier, missionnaire apostolique, qui célèbrera sa messe de prémices, en l'église Notre-Dame, lundi prochain, à dix heures, vient d'être nommé professeur au Collège de Pondichéry, chef-lieu des possessions françaises aux Indes.

LES TRAINS OUVRIERS. — La Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing nous communique la note suivante :

« Le *Journal de Roubaix* a, le 23 courant, publié une réclamation. Nous faisons observer ceci :

« Les cartes d'ouvriers sont des cartes de 2e classe. Quand il n'y a plus de places de 2e classe dans une voiture, on admet, sans supplément, les ouvriers en 1re classe ; mais le jour où le porteur d'une carte d'ouvrier prend place à l'intérieur, alors qu'il y a encore des places libres à l'extérieur, on perçoit un supplément.

« La chose se fait ainsi dans toutes les Compagnies de chemin de fer et de tramways. »

VOLEURS DE PALISSADES. — Les agents de police Doutreluigne et Leclercq ont surpris, lundi soir, vers onze heures, trois jeunes gens d'une vingtaine d'années qui étaient occupés à enlever les palissades qui enclosent un terrain vague, quai de Lorient. Tous les trois ont été emmenés au dépôt. Ce sont : Marcel Hennebaut, apprêteur, demeurant rue Marc-Séguin ; Achille Hennebaut, débourreur, boulevard Gambetta, et François Jolet, teinturier, rue du Caire, cour Lernould.

Mardi matin, tous trois ont été interrogés par M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, qui a retenu contre Achille Hennebaut, outre le délit précédent, un vol de casquette et des violences, dont la victime a été M. César Rusquart, peintre, âgé de 35 ans, demeurant rue Marc-Séguin.

UN VOL AU COMPTOIR. — Dans l'après-midi de mardi, vers cinq heures, un tisserand, Henri Cleppe, âgé de 85 ans, demeurant rue Larochefoucault, 7, entrait à l'estaminet de M. Desbonnet, rue Pierre-de-Roubaix, 2.

La maison avait été laissée à la garde de la mère de la cabaretière, Mme Catherine Bock, qui est âgée de 78 ans. Le tisserand profita de cette circonstance pour ouvrir le tiroir du comptoir et s'emparer d'une somme de quatre à cinq francs, qui s'y trouvait, puis il prit la fuite.

Mme Catherine Bock sortit aussitôt dans la rue, criant : « Au voleur ! » Ses appels furent entendus par les agents de sûreté Labbe et Willaumez et par l'agent de police Maes, de passage dans le quartier. Aidés d'un vélocipédiste, le jeune Verplanck, ils parvinrent à arrêter le fuyard, qu'ils amenèrent devant M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

VOL D'UNE BICYCLETTE. — Mardi, vers midi et demi, M. Achille Hottelart, négociant en laines, demeurant boulevard d'Armentières s'était rendu en vélo chez M. Jean-Baptiste Leman, rue Nain, 57. Le négociant avait déposé sa machine dans le vestibule de la maison. Ses affaires terminées, M. Achille Hottelart constata que son vélo avait disparu.

La machine, qui a une valeur de 300 francs, porte la marque Crescent, le cadre est noir et les jantes sont en bois rouge. La selle est de la maison Cleveland.

M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement en a informé immédiatement le service de la sûreté, qui s'est mis en campagne pour découvrir le coupable.

VOL DE BIJOUX. — Sous ce titre, nous avons annoncé dans notre édition de lundi matin, qu'un cabaretier de la rue Pierre-de-Roubaix, M. A. Plateau, avait été victime d'un vol ; une montre en or de dame, une broche et divers autres bijoux, le tout d'une valeur de 200 francs avaient disparu.

M. Plateau avait des raisons de croire que le coupable était un de ses anciens locataires. Il déposa une plainte à la police, mais, de son côté, il se mit à la recherche du voleur.

Il apprit bien vite que son ancien locataire avait pris le train pour Bruxelles ; aussitôt il se rendit dans cette ville où dès lundi matin, il commença ses recherches.

Dans la soirée, il aperçut l'inculpé dans un hôtel de la rue de l'Epée. Aussitôt il informa la police qui mit le voleur en état d'arrestation. Conduit au commissariat, après interrogatoire cet individu a été écroué et mis à la disposition du Parquet.

MALADE DANS LA RUE. — Lundi soir, vers neuf heures, un habitant de la rue Archimède, cour Losfeld, Louis Masquelier, âgé de 43 ans, est tombé malade en passant rue de Tourcoing. Relevé aussitôt par des passants et transporté dans une maison voisine, cet homme a reçu les soins de M. le docteur Carette, qui l'a reconnu atteint de congestion pulmonaire et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Mardi matin, vers huit heures, l'un des dégorgeurs de la Société anonyme de peignage de la rue du Collège, Constant Lefebvre, âgé de 50 ans, demeurant rue de la Paix, cour Debooschère, 8, en mettant la courroie sur la poulie de son métier, a été jeté à terre.

L'ouvrier, a une plaie au cuir chevelu et de nombreuses contusions sur le corps ; il a été admis à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Druesnes.

POUR AVOIR CUEILLI DES FLEURS AU CIMETIERE, un apprêteur, Louis Dutheit, âgé de 18 ans, demeurant rue de Mons, et un charretier, Charles Parmentier, 22 ans, rue de Flandre, ont été l'objet d'un rapport.

MENUS FAITS. — Un colporteur, Léon Libert, âgé de 55 ans, demeurant rue de Lannoy, 90, a été arrêté, lundi soir, rue des Longues-Haies, sous l'inculpation d'ivresse et de mendicité.

— Edouard Quivron, maréchal-ferrant, âgé de 31 ans, demeurant rue du Parc, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse scandaleuse.

ENTERREMENT DU MERCREDI 26 JUIN 1901. — M. Léon Gasser, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur.

Beurre d'Oostcamp, le meilleur, pasteurisé,
Frais, le kilog........................ **3,40**
Demi-sel **3,20**
frais tous les jours.
Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

L'établissement départemental des boues de St Amand Nord, ouvert du *1er Mars au 30 Octobre*, est recommandé pour **Paralysies diverses, Rhumatismes, Hydrarthrose, Arthrites, Sciatiques, phlébites, Varices, Goutte, Ataxie, suites de fractures,** etc. Demander renseignements complémentaires à la direction.

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial) **3e ÉDITION**

DEMISSION ET DEPART SUBIT DU PRINCE DE HOHENLOHE STATTHALTER D'ALSACE-LORRAINE.

Strasbourg, 25 juin. — Une grosse nouvelle circule, que je vous transmets, malgré la source autorisée, avec des réserves. On assure que le prince de Hohenlohe Lanbersburg, statthalter, oncle par alliance de Guillaume II, à la suite d'une vive altercation avec son impérial neveu, lui aurait remis sa démission de statthalter impérial. Ces bruits sont confirmés par le départ subit du prince pour Berlin et par l'annonce qu'il fit samedi dernier au ministère d'Alsace-Lorraine, qu'il ne comptait de longtemps revenir à Strasbourg et de fait tous les équipages et l'entourage du prince ont été aussitôt dirigés sur le château de Lanbersburg en Wurtenberg. Le prince aurait, dit-on, pour successeur le maréchal de Waldersée, retour de Chine. La cause de la disgrâce du prince de Hohenlohe serait l'antagonisme qu'il fit constamment régner en Alsace-Lorraine entre l'administration civile et l'autorité militaire.

L'ESCADRE FRANÇAISE EN RADE D'ALGER UN INCIDENT

Alger, 25 juin. — La municipalité d'Alger avait décidé de donner samedi prochain, au parc Isly, une fête en l'honneur de l'escadre présente sur rade. Le vice-amiral de Mégret vient de décliner par lettre l'invitation que la municipalité lui avait adressée. Il allègue que l'escadre étant en manœuvre, il lui est impossible d'accepter cette invitation pour ses officiers. L'*Anti-juif* publie à ce sujet une lettre de protestation que M. Régis, maire d'Alger, a télégraphiée à M. Revoil, le nouveau gouverneur général.

Alger, 25 juin. — On assure que c'est sur l'ordre du gouvernement que l'amiral de Mégret a refusé l'invitation aux fêtes que la municipalité voulait offrir à nos marins. Cet incident a produit une bien pénible émotion dans la population.

UN VOL SINGULIER CHEZ M. MONIS

Paris, 25 juin. — M. Monis, ministre de la justice a été ce matin victime d'un vol bien extraordinaire et bien audacieux. Ce ministre, comme tous ses collègues, avait reçu un certain nombre d'entrées de forme spéciale pour la Haute-Cour. Il les avait déposées sur son bureau. Or, au moment de les utiliser, il s'aperçut qu'elles avaient disparu. L'émoi fut grand au cabinet du ministre et ce vol eut cet après-midi sa répercussion à la porte de la Haute-Cour, car toutes les personnes qui se présentaient munies de cartes données par un ministre étaient soumises à un véritable interrogatoire de la part de l'officier de paix de service à la porte de la rue de Tourgnon. Un très haut fonctionnaire, porteur d'une de ces cartes suspectes, froissé par les questions qu'on lui posait, faillit même s'attirer une histoire.

LES COGNACS DE BUCKOLTZ

Cognac, 25 juin. — Le Tribunal vient de rendre son jugement dans le procès intenté par M. Martell et le syndicat des fabricants de cognac à M. Buckoltz, le protégé de M. Monis. Ils reprochaient à ce négociant d'Allemagne d'usurper le nom de Cognac pour désigner ses produits, bien qu'ils ne proviennent nullement de la région. Le jugement le condamne à 200 francs de dommages et intérêts et six insertions dans les journaux français ou étrangers.

LE PLACEMENT DE M. LUTAUD

Paris, 25 juin. — Le *Gaulois* de demain dit que M. le procureur général Ronaud sera nommé premier président de la Cour des Comptes, en remplacement de M. Laberrye. Un conseiller à la Cour deviendra procureur général et le siège de conseiller, vacant par suite de cette nomination, serait attribué à M. Lutaud, préfet d'Alger (sous réserves).

FIN DE LA GREVE A LA MOTTE D'AVEILLANS

Grenoble, 25 juin. — L'assemblée des mineurs de la Motte d'Aveillans a voté par bulletin secret la reprise immédiate du travail, par 396 voix contre 89 et un bulletin blanc. La Compagnie s'engage à embaucher tous les Français qui se présenteront. Elle s'engage en outre à essayer pendant six mois de n'employer que 15 pour cent de la main d'œuvre étrangère.

L'AFFAIRE RICHETTO AUX ASSISES DU RHONE. — DEUX FEMMES ASSASSINEES ET DEPECEES.

Lyon, 25 juin. — Ce matin ont commencé devant la Cour d'assises les débats de l'affaire Richetto qui passionna naguère l'opinion dans la région tout entière.

Richetto est accusé d'avoir tué deux femmes, Mme Catinot et Mme Delorme, pour les voler, de les avoir dépecées et enfin de les avoir jetées dans une pièce d'eau, où les débris de leurs cadavres furent découverts quelques temps après.

L'instruction a amassé un formidable dossier de plus de 4.000 pièces. Malgré les charges accablantes qui pèsent sur lui, Richetto nie énergiquement. 100 témoins sont cités, 85 à charge et 15 à décharge. M. Breuillac préside les débats. M. Bourdon occupe le siège du ministère public ; le défenseur est Me Rouche.

L'audience d'aujourd'hui a été consacrée à l'interrogatoire de Richetto.

COLLISION DE TORPILLEURS JAPONAIS NOMBREUX NOYES

Yokohama, 25 juin. — Pendant les manœuvres navales en vue de Tsu Shima, trois torpilleurs japonais sont entrés en collision. L'un aurait coulé, et il y aurait de nombreux noyés.

UNE COLLISION DE TRAINS EN AMERIQUE DEUX MORTS ; QUATRE-VINGT BLESSES

Londres, 25 juin. — On télégraphie des Etats-Unis qu'une rencontre de trains a eu lieu samedi en Pensylvanie. Il y a eu deux morts et 80 blessés.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

DEUX ENGAGEMENTS

LES PERTES DES BELLIGERANTS

Londres, 25 juin. — Une dépêche du Cap annonce que, samedi dernier, les Boers ont attaqué une patrouille anglaise à 10 milles de Parkley Rest (Colonie du Cap). La patrouille a eu un tué, neuf prisonniers et deux manquants.

D'autre part, un correspondant anglais télégraphie de Vérulst (Transvaal) que la colonne Méthuen est arrivée, venant de Jacobsdal. Les Boers l'ont harcelée tout le long de la route. Un engagement a eu lieu à 10 milles de Vérulst. Les Boers auraient eu 20 tués et auraient perdu quelques prisonniers. Environ 600 Boers du pays tiennent la campagne dans le voisinage.

MISSION D'UN COMMANDANT BOER EN EUROPE. — LA SITUATION DE BOTHA ET DE SES TROUPES.

Marseille, 25 juin. — Ce matin est parti pour Paris et Bruxelles, par le rapide de 9 heures 20, M. Van Lier, ex-chef d'un commando boer, qui était arrivé à Marseille dimanche, par le « Djemmah ». Cet officier, qui appartient au corps de Botha, vient avec une mission pour le docteur Leyds. M. Van Lier donne un démenti formel au projet prêté à Botha de cesser la lutte. Les derniers ordres du jour du général aux armées indiquent comme conditions irréductibles de la paix : 1° la reconnaissance de l'indépendance des deux Républiques de l'Orange et du Transvaal en insistant sur celle de l'Orange ; 2° l'amnistie complète pour les Hollandais et les alliés du Cap qui ont pris les armes en faveur des Boers. Botha est un véritable généralissime, le successeur de Joubert, ayant de l'autorité, non seulement sur les colonnes transvaaliennes commandées par lui, Viljoen, Delarrey et Grobler, mais aussi sur les forces orangistes de Dewet. M. Van Lier considère la situation comme très satisfaisante pour les Boers et comme s'étant encore améliorée dans ces derniers mois, tandis que la longueur démesurée de la ligne des opérations des Anglais paralyse leurs gros effectifs.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER

Avesnes, 25 juin. — L'enquête sur l'attentat en wagon, dans le train 170, a établi l'identité de celui des assassins qui a survécu aux blessures qu'il s'est faites en sautant du train.

Il se nomme Paul. Il est né en 1870 à Pérale (Aude). Ses parents habitent Arles.

La victime de l'agression est M. Sebald Sala, âgé de 50 ans, ingénieur à Tilbourg.

Avesnes, 25 juin. — En fouillant dans les poches des assassins, on a retrouvé, sur celui qui n'est que blessé, une lettre provenant d'un habitant d'un faubourg de Bruxelles. Le Parquet de Bruxelles a été informé et va faire prendre chez ce correspondant de l'assassin les indications qui permettront vraisemblablement d'établir l'identité de ces deux misérables.

On remarquera que ce Pau est à peu près de l'âge que doit avoir l'assassin de M. Schotsmans, dont le crime, en juillet 1899, a causé une émotion dont le souvenir n'est pas effacé. Est-ce une simple coïncidence, ou se trouve-t-on en présence de l'auteur du crime qui, il y a deux ans, a fait dans le Nord une si profonde impression.

ECOLE DES ARTS ET METIERS DE LILLE. — Mardi ont commencé, dans une salle de la Préfecture, les examens d'admission à l'école des arts et métiers de Lille. Le résultat n'en sera connu que dans un mois.

UN ODIEUX ATTENTAT A LILLE. — Une femme habitant la rue d'Alger à Lille a informé M. Foucart, commissaire de permanence, qu'ayant remarqué que sa petite fille, âgée de 11 ans, paraissait souffrante, elle l'avait fait visiter par un docteur. Celui-ci aurait déclaré que l'enfant avait été victime d'un acte odieux. M. Foucart, après avoir interrogé la mère, a ouvert une enquête. Une arrestation est imminente.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTOMOBILE A OYE. — On a trouvé, dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, M. Albert Broutin, d'Audruick, expirant sur la route d'Audruyck à Oye, à un kilomètre de la gare d'Oye. M. Broutin revenait, dit-on, du festival de cette dernière ville en automobile. On a en effet trouvé à quelques mètres de là l'automobile démoli. Le malheureux jeune homme est mort vers midi des suites de ses blessures. On suppose qu'en marchant à une trop vive allure, il aurait touché un des arbres qui bordent la route.

CONSEIL DE GUERRE DE LILLE. — Séance du 25 juin. — Président, M. le lieutenant-colonel Miniecloux, directeur de l'artillerie à Lille. — Ministère public, M. le commandant Letertre, commissaire du Gouvernement.

Emile-Henri Cathagne, soldat de 2e classe, au 8e d'infanterie. Ivresse manifeste et publique. 1 franc d'amende. Défenseur : Me Santerne, avocat à Lille.

X..., soldat de 2e classe au 8e d'infanterie. Abus de confiance. Acquitté. Défenseur : Me Santerne, avocat à Lille.

Clément-Joseph Dumont, soldat de 2e classe au 127e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix. Acquitté. Défenseur : Me Danjou, avocat à Lille.

Camille-Joseph Lemette, soldat de 2e classe au 73e d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. Défenseur : Me Danjou, avocat à Lille.

COTONS AMERICAINS

New-York, mardi, 25 juin 1901.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Juin 1901	8.72	8.56	8.38	8.30
Juillet........	8.72	8.38	8.36	8.28
Août..........	8.02	7.99	8.12	8.08
Septembre....	7.71	7.73	7.64	7.62
Octobre......	7.64	7.65	7.43	7.44
Novembre....	7.60	7.63	7.41	7.40
Décembre....	7.62	7.61	7.44	7.40
Janvier.......	7.66	7.68	7.43	7.42
Février.......	7.66	7.68	7.43	7.44
Mars.........	7.69	7.71	7.46	7.45
Avril.........	—	—	—	—
Mai..........	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis...	19.000 balles	10.000 balles
de l'intérieur....	5.000 »	4.000 »